

Portés par une haute exigence scientifique, les *Annales de Droit* ont mis en place un Comité de lecture prestigieux, composé d'enseignants-chercheurs confirmés, spécialistes des diverses branches du savoir : droit privé, droit public, histoire du droit et science politique.

Les articles publiés dans les *Annales de Droit* sont soit issus de publications invitées soit issus du processus de *peer-review* traditionnel<sup>1</sup>. Notre système de lecture en « triple aveugle » permet d'assurer le respect d'un standard élevé de qualité universitaire tout en garantissant une véritable dimension pluridisciplinaire et en préservant l'anonymat des auteurs et des membres du Comité scientifique auteurs du rapport d'expertise.

### **RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS**

#### 1. Délai d'envoi et adressage des articles

Il est demandé aux auteurs de faire parvenir au comité de rédaction leur article **avant le 1<sup>er</sup> juillet** pour une parution au printemps de l'année suivante.

L'article accompagné d'un résumé en français et en anglais doit être adressé à la rédaction au moyen d'un **document attaché à un courriel à l'adresse suivante** : [lesannaesdedroit@univ-rouen.fr](mailto:lesannaesdedroit@univ-rouen.fr). La Revue accueille volontiers les articles rédigés en anglais à condition qu'un résumé substantiel en français de 2 pages accompagne le texte. Ce dernier sera publié à la suite de l'article.

#### 2. La charte éditoriale

Les contributions doivent parvenir à la rédaction sans **aucune mise en forme particulière** (saisie dite « au kilomètre »). L'auteur doit préciser **son titre universitaire et son rattachement institutionnel**.

Le résumé comportant les notions clés de la contribution, doit être joint, en français et en anglais. Il sera, après acceptation de l'article, publié sur le site Internet de la Revue afin de faciliter les recherches de nos lecteurs. (<http://www.lesannaesdedroit.fr/>)

**Le copyright des articles acceptés et publiés dans la Revue appartient aux ADD.**

### **NOTRE ENGAGEMENT**

Dans un souci de transparence, le Comité de rédaction s'engage à :

- **Accuser réception des propositions d'article dans un délai de 15 jours**
- **Transmettre à l'auteur au moins un 1<sup>er</sup> rapport sur le texte proposé dans un délai de 6 semaines.**

En tout état de cause, il sera demandé à l'auteur de prendre en considération les commentaires et remarques des membres du Comité scientifique et de procéder, autant que faire se peut, aux éventuelles modifications dans un délai de 15 jours.

---

<sup>1</sup> Le "Peer Review" (aussi appelé "arbitrage") consiste à soumettre l'article d'un auteur à l'analyse de confrères experts en la matière. L'objectif du « Peer Review » est de permettre aux auteurs d'accéder au niveau requis par leur discipline en partageant leur travail avec une personne bénéficiant d'une maîtrise ou d'une expérience particulière dans ce domaine. Le principe qui sous-tend le "Peer Review" est que soumettre son article à d'autres augmente la probabilité d'identifier les faiblesses et permet de les corriger par des conseils et des encouragements.